

**BUREAU DU CONSEIL D'ADMINISTRATION**

REUNION DU 3 SEPTEMBRE 2014

DECISION

Numéro 14 – 05 – 036

---

**Décision 3 : L'avenant au marché de fourniture de matériels de sport pour le Service départemental d'incendie et de secours de la Loire – lot n°1 « tapis de course ».**

Le bureau du conseil d'administration du Service départemental d'incendie et de secours de la Loire, convoqué le 22 juillet 2014, s'est réuni le 3 septembre 2014 à partir de 9 heures 30 au SDIS, 8 rue du Chanoine Ploton à Saint-Etienne.

Le quorum de l'assemblée était atteint (5 membres présents sur un total de 5 administrateurs).

*Étaient présents* : Messieurs André Cellier (Vice-président) ; Georges Dru (Vice-président) ; Claude Giraud (Vice-président) ; Claude Liogier (5<sup>ème</sup> membre du bureau) ; Bernard Philibert (Président).

**Exposé du rapport effectué par le Président :**

Cet avenant a pour objet la prise en compte de la création d'une filiale du titulaire du marché : la société par actions simplifiée à associé unique *METALSPORT France*, immatriculée au registre du commerce et des sociétés depuis le 21/02/2014.

La société *SAS METALSPORT France*, dont le siège social est situé Route de la Tête Richard - 95350 PISCOP, assurera désormais l'exécution des prestations dans les conditions définies dans les pièces contractuelles du marché et toute prestation réalisée dans le cadre de ce marché lui sera due.

Les clauses du marché et les prix ne sont pas modifiés.

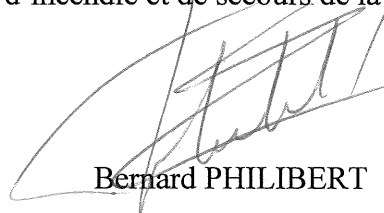
**Vu le rapport présenté par le Président,  
le bureau prend la décision suivante :**

**Article unique :**

Le bureau approuve le projet d'avenant au lot n° 1 « tapis de course » du marché de matériels de sport pour le Service départemental d'incendie et de secours de la Loire et autorise le Président à signer le document joint en annexe.

**Décision adoptée à l'unanimité.**

Le Président du conseil d'administration  
du Service départemental  
d'incendie et de secours de la Loire



Bernard PHILIBERT